

COMPTE RENDU SOMMAIRE
de la SÉANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29 Avril 2025

Date de la convocation : 23 Avril 2025

PRESENTS :

Ardon : Monsieur Jean-Paul ROCHE

Jouv-le-Potier : Monsieur Gilles BILLIOT, Madame Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Gabrielle BREMOND, Messieurs Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Jean-Frédéric OUVRY.

Ligny-le-Ribault : Madame Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : Messieurs Hervé NIEUVIARTS, Didier BRAULT, Madame Stéphanie CHARRON (arrivée au point 1.3)

Ménestreau-en-Villette : Monsieur Denis TREMAULT, Madame Béatrice DE RUYVER

Sennely : Messieurs Philippe de DREUZY, Jean-Jacques BOUQUIN,

POUVOIRS : Madame Anne REAU à Monsieur Jean-Paul ROCHE, Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO à Madame Katia BAILLY, Madame Linda RAULT à Madame Maryvonne PRUDHOMME, Monsieur Jean-Marie THEFFO à Madame Anne GABORIT, Monsieur Jean- Marc CADET à Monsieur Denis TREMAULT, Monsieur Lionel DUPLAIX à Monsieur Stéphane CHOUIN

Secrétaire de séance : Madame Katia BAILLY.

=====

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des délégués communautaires et constaté le quorum,
MONSIEUR LE PRESIDENT, déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 27 Mars 2025 est adopté à l'unanimité.

1 - ADMINISTRATION GENERALE

1-1 Remplacement de Madame Constance de PÉLICHY Conseillère communautaire suite à sa démission

Le Conseil communautaire **A PRIS ACTE** de la démission de Madame Constance de PÉLICHY Conseillère Communautaire et de l'installation comme Conseillère Communautaire de **Madame Nicole BOILEAU** membre suivante sur la liste « La Ferté Saint-Aubin, La ville qu'on aime ! ».

1-2 Modification d'un membre au sein de la commission communautaire permanente « Développement économique et touristique »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉSIGNE Monsieur Stéphane CHOUIN

pour représenter la Commune de La Ferté Saint-Aubin au sein de la Commission
« Développement économique et touristique ».

Le Conseil Communautaire A PRIS ACTE de la nouvelle composition de la Commission :

« Développement économique et touristique » :

M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Rodolphe NASSIET, M. Denis COLLART, M. Steve RENARD, M. Christophe BONNET, M. Jean-Noël MOINE, M. Dominique THENAULT, Mme Laurence TREMEAU, M. Patrick PILON, M. Lionel DUPLAIX, M. Jean-Marc CADET, Mme Lucie LECOLLOEC, Mme Patricia GAUTHIER, M. Thierry ZION, M. Jean-Marie THEFFO, M. Dominique DRUPT, M. Bruno de BLOIS, M. Francis GARRIDO

1-3 Désignation des représentants auprès de la Commission de suivi de site pour l'établissement THALES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉSIGNE Madame Katia BAILLY en tant que représentant auprès de la Commission de suivi de site pour l'établissement THALES.

1-4 Représentant EPCI au sein du Comité local pour l'emploi du bassin d'emploi d'Orléans

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉSIGNE un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au Comité local pour l'emploi.

Titulaire : Madame Katia BAILLY

Suppléant : Monsieur Jean-Marie THEFFO

2 - FINANCES ET MARCHÉS PUBLICS

2-1 Versement des subventions 2025 aux associations - BPPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

ADOpte à l'unanimité les subventions 2025 aux associations à l'exception :

- des subventions au Collège du Pré des Rois, FSE du Collège et l'UNSS : **25 VOIX POUR, 2 CONTRE** (M. Gilles BILLIOT, et Mme Nicole BERRUÉ),
- de la subvention à l'ESC Natation **25 VOIX POUR, 2 CONTRE** (M. Gilles BILLIOT, et Mme Nicole BERRUÉ),
- de la subvention du CILS : **19 VOIX POUR**, Mesdames Katia BAILLY et Anne GABORIT, Messieurs Jean-Marie THEFFO, Jean-Paul ROCHE, Gilles BILLIOT, Hervé NIEUVIARTS, Denis TREMAULT, Philippe de DREUZY ne prennent pas, part au vote.
- de la subvention de l'ASAD : **24 VOIX POUR**, Madame Maryvonne PRUDHOMME et Messieurs Christophe BONNET, Jean-Frédéric OUVRY ne prennent pas, part au vote.
- de la subvention « JARDIN et VIE » : **26 VOIX POUR**, Madame Maryvonne PRUDHOMME ne prend pas part au vote.

- de la subvention Association pour la fondation Sologne : **24 VOIX POUR**, Madame Anne GABORIT et Messieurs Philippe de DREUZY, Hervé NIEUVIARTS ne prennent pas, part au vote.

<i>Associations</i>	<i>Attribution 2024</i>	<i>Attribution 2025</i>
<i>Association d'aides et soins à domicile ASAD</i>	<i>20 000,00 €</i>	<i>20 000,00 €</i>
<i>Association Sportive Fertésienne - UNSS</i>	<i>1 200,00 €</i>	<i>1 200,00 €</i>
<i>Association du Collège du Pré des Rois</i>	<i>4 000,00 €</i>	<i>4 000,00 €</i>
<i>Foyer Socio-Educatif</i>	<i>1 200,00 €</i>	<i>1 200,00 €</i>
<i>CILS</i>	<i>37 800,00 €</i>	<i>37 800,00 €</i>
<i>ESC natation</i>	<i>4 500,00 €</i>	<i>4 500,00 €</i>
<i>Jardin et vie</i>	<i>250,00 €</i>	<i>300,00 €</i>
<i>Les p'tits loups</i>	<i>42 000,00 €</i>	<i>42 000,00 €</i>
<i>Mission locale de l'Orléanais</i>	<i>7 000,00 €</i>	<i>7 000,00 €</i>
<i>Animations touristiques des Portes de Sologne</i>	<i>3 100,00 €</i>	<i>3 000,00 €</i>
<i>Relais entour'age (CLIC)</i>	<i>3 500,00 €</i>	<i>3 500,00 €</i>
<i>Amicale du personnel</i>	<i>1 100,00 €</i>	<i>1 050,00 €</i>
<i>CFEMS</i>	<i>8 000,00 €</i>	<i>10 000,00 €</i>
<i>Association des Conciliateurs de justice</i>	<i>200,00 €</i>	<i>400,00 €</i>
<i>Association pour la fondation sologne</i>	<i>1 200,00 €</i>	<i>1 200,00 €</i>
	<i>135 050,00 €</i>	<i>137 150,00 €</i>

2-2 Convention de partenariat financier 2025 avec « Les Petits Loups »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat financier 2025 avec l'association « Les Petits Loups ».

2-3 Convention de partenariat financier 2025 avec le CILS - (Centre d'Initiatives Locales de Sologne)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat financier 2025 avec le CILS.

2-4 Versement des subventions 2025 aux associations – BA OTPS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

ADOpte le versement d'une subvention à l'association « Animations touristiques » 2025 de **3000 €**,

2-5 Attribution d'un Fonds de concours 2025 à la commune de La Ferté Saint-Aubin

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

DÉCIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune de La Ferté Saint-Aubin en vue de participer au financement de la rénovation et la réhabilitation de l'Hôtel de Ville à hauteur de **115 000€** soit 6.71 %,

2-6 Attribution d'un Fonds de concours 2025 à la commune de Marcilly-en-Villette

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

ATTRIBUE un fonds de concours à la commune de Marcilly-en-Villette en vue de participer au financement de l'éclairage scénique dans la salle Chantaloup à hauteur de **3 705 €** soit 42 %.

2-7 Attributions de Fonds de concours 2025 à la commune de Sennely

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

ATTRIBUE des fonds de concours à la commune de Sennely en vue de participer au financement :

- De l'acquisition de matériels informatique à hauteur de **716,96** euros soit 50%
- Des travaux de busages de fossés communaux à hauteur de **1 380** euros soit 50%
- De l'achat de pots d'ornements de jardinières public à hauteur de **213** euros soit 50%
- De l'acquisition de signalétiques à hauteur de **1 576** euros soit 50%
- De l'achat de vidéoprojecteur à hauteur de **249,58** euros soit 50%

3 - ENVIRONNEMENT

3-1 Procès-verbal de mise à disposition des « végétalisés » d'Ardon et Ligny-le-Ribault

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

Les travaux des « végétalisés » d'Ardon et de Ligny-le-Ribault étant terminés, il convient de dresser les procès-verbaux de ces mises à disposition de biens ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer les procès-verbaux de mise à disposition pour ces deux infrastructures.

3-2 Opérations de sensibilisation à l'environnement

Depuis deux ans, des aides aux habitants du territoire sont octroyées comme pour l'achat d'un vélo (neuf ou d'occasion), d'un récupérateur d'eau de pluie ou l'adoption de poules de réforme. En 2024, plus de 200 personnes ont pu bénéficier de ces coups de pouces pour l'environnement.

Pour 2025, la CCPS a décidé de poursuivre ces 3 aides mais également d'en proposer une nouvelle en faveur de la préservation de la ressource en eau en offrant à ses administrés des oyas. Cette nouvelle action permettra de faire découvrir les avantages de ces poteries d'arrosage qui une fois enterrées ou plantées permettent de réaliser une économie d'eau de 50 à 75 % par rapport à un arrosage de surface.

Une seule demande par coup de pouce et par foyer sera acceptée ; ces actions de sensibilisation à l'environnement sont octroyées dans la limite du budget alloué à ces opérations :

- 10 000 € pour les aides vélos et récupérateurs d'eau,
- 7 000 € pour l'adoption de poules de réforme et les oyas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à fixer les règles d'attribution de ces opérations.

4 - AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

4-1 Approbation de la Modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme d'Ardon

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

DÉCIDE d'approuver la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme d'Ardon ;

AUTORISE le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération ;

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie d'Ardon et au siège de la Communauté de Communes des Portes de Sologne durant un mois, et qu'une mention de cet affichage sera insérée en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme.

4-2 Economie : Acquisition des parcelles cadastrées BO43, BO44, BO45 et BO46 à La Ferté Saint-Aubin

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

ACQUIERT les parcelles cadastrées BO43-44-45-46, d'une superficie totale de 26 247 m², situées sur le territoire de la commune de La Ferté Saint-Aubin, au prix global de 12 500 €.

DIT que l'acquéreur prendra à sa charge les frais de notaire,

5 - SPANC

5-1 Adoption du rapport d'activités 2024 du SPANC - RPQS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

PREND acte de la présentation dudit rapport

6 - RESSOURCES HUMAINES

6-1 Tableau des effectifs – postes saisonniers

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

CRÉE les postes saisonniers suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet pour le mois de juillet 2025 à et 1 poste d'adjoint administratif à temps complet pour le mois d'août 2025 à l'office du tourisme Ligny le Ribault
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet sur juillet – août 2025 à l'office du tourisme de La Ferté Saint –Aubin
- 2 postes d'ETAPS au Cube à temps complet pour une durée totale de 4 mois,
- 1 poste d'adjoint administratif au Cube à temps complet de 2 mois, ou 2 postes de 1 mois,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à recruter sur un nombre d'emplois différents en respectant la durée totale des contrats : 2 mois pour l'office du tourisme de Ligny le Ribault, 2 mois pour l'office de tourisme de La Ferté Saint-Aubin, 4 mois pour les emplois d'ETAPS du Cube et 2 mois pour l'emploi d'adjoint administratif du Cube ;

QUESTIONS DIVERSES

Point évoqué en Conseil Communautaire

**Elaboration d'un Plan InterCommunal de Sauvegarde
et mutualisation des données, des biens et des services**

*_*_*_*

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie le Conseil et clôt la séance à 20h10.

La Ferté Saint-Aubin, le 30 Avril 2025
Le Président,
Jean-Paul ROCHE

